
Présidence : Monténégro

785^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 22 avril 2015

Ouverture : 11 heures

Clôture : 13 h 25

2. Président : Ambassadeur S. Milačić
M^{me} S. Andić

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président, la Lettonie-Union européenne et la Serbie ont exprimé leurs condoléances aux familles des victimes des dernières catastrophes maritimes en Méditerranée.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA PRÉSIDENTE MONTÉNÉGRINE DU FCS PRONONCÉE PAR S. E. M. IGOR LUKŠIĆ, VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE DU MONTÉNÉGRO

Président, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne du Monténégro (annexe 1), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/63/15), Mongolie, États-Unis d'Amérique, Serbie, Ukraine (FSC.DEL/65/15), Norvège, Suisse, Biélorussie (FSC.DEL/67/15/Corr.1 OSCE+), ex-République yougoslave de Macédoine, Turquie, Arménie, Fédération de Russie, Allemagne, Canada

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (annexe 2) (FSC.DEL/66/15), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/64/15), Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Canada, Royaume-Uni, France
- b) *Exercices militaires effectués récemment* : Azerbaïdjan, Arménie

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Visite de donateurs au Kirghizistan du 8 au 11 juin 2015 : Président du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre (Espagne) (au nom du Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (États-Unis d'Amérique))

4. Prochaine séance :

Mercredi 29 avril 2015 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/791

22 April 2015

Annex 1

FRENCH

Original: ENGLISH

785^e séance plénière

journal n° 791 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU MONTÉNÉGR

Excellences,

Cher Secrétaire général,

Mesdames et Messieurs,

J'ai le grand plaisir de m'adresser à vous à l'occasion du lancement de la Présidence monténégrine du Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité. C'est la première fois que le Monténégro, dans sa capacité pleine et entière, préside le Forum, honneur que nous vivons comme une grande opportunité et qui suscite également en nous une grande responsabilité. En tant que petit pays multiethnique, multiculturel et multiconfessionnel doté d'une triple identité balkanique, méditerranéenne et européenne qu'il arbore avec une égale fierté, le Monténégro jouit d'une tradition de bon voisinage et d'une réputation d'acteur engagé et constructif dans la région et au-delà. C'est dans cet esprit que nous nous sommes préparés et que nous mènerons à bien le programme de notre présidence.

J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter et remercier chaleureusement les présidences mongole et monégasque précédentes pour leur excellent travail et engagement. J'aimerais également saluer la Norvège comme nouveau membre de la Troïka. Nous connaissons d'ores et déjà une coopération productive avec la Troïka du FCS de 2015, et nous sommes sûrs que cette dynamique va se poursuivre dans les mois à venir.

Mesdames et Messieurs,

Cela fait maintenant plus d'un an que la crise qui secoue l'Ukraine et son voisinage pose une menace sérieuse à la sécurité dans la région de l'OSCE, de même qu'à la sécurité européenne et mondiale. Le Monténégro réitère son soutien sans réserve aux efforts diplomatiques actuellement déployés en vue d'un règlement politique durable de la crise, fondé sur la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. À cet égard, nous nous faisons l'écho des nombreux appels en faveur d'une application rapide, totale et transparente des Accords de Minsk dans leur intégralité, ce qui constituerait une avancée et une contribution de taille dans le processus d'instauration de la confiance.

Permettez-moi, alors que nous assumons la présidence du FCS, de présenter brièvement nos priorités pour le second trimestre 2015 qui reposent sur le projet de

programme de travail du FCS convenu par la Troïka de 2015. En élaborant notre projet de calendrier des travaux, nous nous sommes efforcés à un maximum d'ouverture et de transparence, esprit que nous comptons maintenir tout au long de notre mandat.

À cet égard, les sujets abordés dans le cadre des dialogues de sécurité, entre autres, illustrent ce que sera notre action des quatre prochains mois, à savoir assurer les fonctions de base du FCS mais aussi accorder suffisamment de souplesse et d'attention aux questions de sécurité les plus pressantes dans la région de l'OSCE, notamment à la crise qui secoue l'Ukraine et son voisinage. Dans le cadre des dialogues de sécurité, il est prévu de traiter certains domaines qui pourraient contribuer dans une large mesure à la transparence, la stabilité et la sécurité en Europe.

Nous aborderons la panoplie d'outils politico-militaires de l'OSCE également sous l'angle de l'intérêt qu'elle présente et de la contribution qu'elle apporte pour la réduction des risques, la prévention des conflits et les capacités de gestion de crise. Dans ce contexte, il nous paraît important d'organiser un certain nombre de dialogues de sécurité en vue de mettre en avant l'impératif de renforcement de la mise en œuvre et de la modernisation des engagements politico-militaires de l'OSCE. Toujours dans cet objectif d'ensemble, nous comptons aussi souligner l'intérêt d'une plus grande harmonisation et complémentarité des normes et procédures pertinentes de l'OSCE avec les engagements liés à d'autres organisations internationales et régionales compétentes, en premier lieu dans le cadre de l'ONU.

Selon nous, il serait bon de rappeler que la maîtrise des armements conventionnels et les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) comptent parmi les premières initiatives de notre Organisation et constituent le socle de la coopération militaire dans l'espace de l'OSCE. La crise ukrainienne a montré que ces mesures, en particulier le Document de Vienne 2011, gardaient toute leur pertinence. De fait, les États participants ont eu largement recours au Document de Vienne au cours de l'année écoulée pour traiter la crise qui secoue l'Ukraine et son voisinage, démontrant ainsi sa pertinence et la nécessité d'améliorer sa capacité pour renforcer la transparence, la prévisibilité et la stabilité militaires. Les travaux d'actualisation du Document de Vienne se poursuivent, certes peut-être pas aussi rapidement que certains d'entre nous le souhaiteraient, et les États participants ont clairement manifesté leur intérêt en présentant un grand nombre de propositions « Document de Vienne Plus ». Nous jugeons donc opportun à ce stade de prendre la mesure de la situation actuelle en ce qui concerne la maîtrise des armements conventionnels et les MDCS et d'examiner les enseignements tirés à ce jour sur leur application dans des situations de crise.

Il y a quelques mois à peine, j'ai eu l'honneur de signer, avec mes collègues de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Serbie, à la 21^e Réunion du Conseil ministériel à Bâle, les « Amendements à l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional », modèle précieux dans ce domaine qui a contribué à restaurer la confiance mutuelle et qui continue à promouvoir la sécurité et la stabilité en Europe du Sud-Est. Comme l'accord peut éventuellement servir de modèle, nous avons invité le Général de division Michele Torres, ancien Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour l'Article IV de l'Annexe 1-B, à s'exprimer au Forum sur les enseignements tirés de ce processus.

Le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité est l'un des documents normatifs les plus importants de l'OSCE, auquel recourent largement tous les

États participants. Nous avons célébré le 20^e anniversaire de cet instrument de référence au Conseil ministériel de Bâle, qui a été marqué par l'adoption d'une Déclaration commémorative. Le Code de conduite est un autre instrument de la panoplie d'outils de l'OSCE conçu pour « renforcer la coopération en matière de sécurité, y compris par de nouveaux encouragements à respecter des normes de comportement responsable et coopératif en matière de sécurité » et, de ce fait, son application devait être évaluée aussi dans le contexte de l'environnement de sécurité actuel. Le Forum a d'ores et déjà adopté la décision relative à l'ordre du jour, au calendrier et aux modalités du quatrième Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite, qui se tiendra le 8 juillet 2015, et nous attendons avec intérêt de collaborer avec notre Coordonnateur, les États participants et la Section d'appui au FCS afin d'optimiser ce Débat annuel.

Mesdames et Messieurs,

En tant qu'organisation régionale de sécurité au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE a à sa disposition toute une série d'instruments précieux dans le domaine politico-militaire pouvant contribuer efficacement à la paix et la sécurité en Europe. Plusieurs décisions du Conseil ministériel ont souligné l'intérêt de coopérer et d'accroître les synergies avec d'autres organisations internationales et régionales en vue de continuer à renforcer les engagements de l'OSCE et leur mise en œuvre. À ce stade, il importe de considérer l'harmonisation des normes et procédures de l'OSCE de portée politico-militaire avec celles d'autres organisations internationales, notamment de l'ONU, en particulier dans les domaines où cette harmonisation est susceptible de promouvoir la transparence, la prévisibilité et l'efficacité. Il s'agit, entre autres, des transferts d'armes classiques, des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SMC), domaines où l'OSCE fait d'ores et déjà figure de proue.

Le Monténégro a pu apprécier directement l'importance des projets de l'OSCE relatifs aux ALPC et aux SMC et se forger une solide réputation dans ce domaine. Nous sommes d'avis que ces activités devraient se poursuivre dans toute la région de l'OSCE et continuer de représenter une contribution importante de l'Organisation à la sécurité européenne. De même, nous sommes convaincus que l'OSCE devrait étendre son assistance pour des projets relatifs aux ALPC et aux SMC à ses partenaires pour la coopération conformément à la proposition de projet de décision qui a été présentée et qui bénéficie déjà d'un soutien important. À cet effet, nous avons présenté une proposition de projet de décision relative à la Réunion de l'OSCE chargée d'examiner la mise en œuvre de projets d'assistance pratique de l'OSCE concernant les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles, et nous comptons sur votre appui pour organiser cette réunion de deux jours les 14 et 15 juillet 2015.

Mesdames et Messieurs,

Nous célébrons plusieurs anniversaires importants cette année. Nous marquons le 70^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, une leçon que nous devons retenir et dont nous devons continuer de tirer des enseignements.

Nous marquons également le 70^e anniversaire du recours à l'arme nucléaire à Hiroshima et Nagasaki. En tant que tel et dans le contexte de la Conférence d'examen du TNP de 2015 devant se tenir prochainement, nous considérons qu'il importe de poursuivre

le dialogue au sein du FCS sur les questions de non-prolifération. Nous avons prévu de traiter des défis posés et des perspectives offertes par la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies, en vue de procéder à l'examen approfondi de la résolution avant décembre 2016, ainsi que d'établir une vision et une stratégie à long terme. Le Monténégro est résolument attaché à l'exécution de ses obligations internationales dans ce domaine, comme le démontre, entre autres, l'adoption, l'année dernière, d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Cette année marque également le 15^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. C'est la raison pour laquelle nous sommes fermement convaincus qu'il importe de se concentrer sur la mise en œuvre de ce document essentiel en espérant insuffler un élan supplémentaire aux délibérations relatives au Plan d'action de l'OSCE sur les femmes, la paix et la sécurité.

Dernier point, mais non le moindre, nous célébrons cette année le 40^e anniversaire de l'Acte final de Helsinki. Le Monténégro est prêt à participer à des initiatives visant à faciliter la contribution du Forum au processus Helsinki+40 en prenant pleinement en considération les défis en matière de sécurité et les menaces en pleine évolution pour la région de l'OSCE. Il va sans dire que nous continuerons de soutenir la Présidence en exercice serbe et la Suisse et l'Allemagne, ses partenaires au sein de la Troïka, et de coopérer avec eux dans les efforts louables qu'ils déploient dans le cadre du processus Helsinki+40.

Mesdames et Messieurs,

L'un des événements les plus importants prévus ce trimestre sera la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2015, qui, comme indiqué dans la Déclaration ministérielle de Porto, « servira de cadre au renforcement du dialogue de sécurité et à l'examen des activités menées par l'OSCE et ses États participants en matière de sécurité. ». Nous travaillerons en étroite coopération avec la Présidence en exercice serbe, notre chef de file et les États participants pour faire en sorte que la contribution du FCS à cette conférence soit constructive et efficace.

En tant que pays méditerranéen, le Monténégro accorde une grande importance au renforcement de la dimension méditerranéenne de l'OSCE. La question de la sécurité européenne ne pouvant être traitée indépendamment de celle des régions adjacentes, nous prévoyons d'organiser avec la Présidence en exercice serbe une séance commune du FCS et du CP sur le thème « Dynamique régionale du trafic d'armes vue sous l'angle de la sécurité des frontières dans la région méditerranéenne », thème qui demeure de la plus grande importance pour la sécurité européenne. À cet égard, je tiens à remercier la Présidence serbe du soutien et de l'étroite coopération dont nous avons bénéficié d'emblée.

Conformément au concept multidimensionnel de sécurité commune, globale coopérative et indivisible de l'OSCE et à notre point de vue selon lequel l'Organisation a un rôle important à jouer pour ce qui est de reconsolider la sécurité européenne, nous comptons poursuivre la pratique établie consistant à faire participer aussi les partenaires pour la coopération aux travaux du Forum.

Mesdames et Messieurs,

À la suite des consultations que nous avons eues avec la Troïka du FCS et le Centre de prévention des conflits, j'ai le plaisir de reconduire les coordonnateurs actuels nommés par le Président du FCS dans leurs fonctions, à savoir :

- M. Pierre von Arx – Coordonnateur du FCS pour le Document de Vienne ;
- Colonel Ivan Dvořák – Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ;
- M^{me} Neval Orbay – Coordonnatrice du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- Lieutenant-colonel Michael P. Cullinane – Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles ;
- M. Raimonds Oškalsns – Coordonnateur du FCS pour les questions de non-prolifération ;
- Major Magín Álvarez Arribas – Président du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre ; et
- Colonel Anton Eischer – Chef de file du FCS pour la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2015 ;

Je tiens à saisir cette occasion pour remercier les coordonnateurs d'avoir accepté ces fonctions exigeantes et importantes et de la disponibilité qu'ils ont exprimée à prêter assistance à notre Présidence. Nous sommes reconnaissants au Centre de prévention des conflits, en particulier à la Section d'appui au FCS, ainsi qu'aux services de conférence, de nous avoir aidés, par leur précieuse expérience, à préparer notre Présidence.

Mesdames et Messieurs,

Pour terminer, permettez-moi de réaffirmer notre intention de conduire la Présidence dans un esprit d'ouverture et de transparence et d'offrir une plateforme pour un dialogue véritable dans le cadre du FCS. De même, le Monténégro demeure attaché à continuer de contribuer à la mise en œuvre intégrale et à la poursuite du renforcement des engagements et des principes de l'OSCE.

Merci de votre attention.



785^e séance plénière

journal n° 791 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UKRAINE

Monsieur le Président,

À propos de la déclaration faite aujourd'hui par la délégation de la Fédération de Russie sur le statut de la République autonome de Crimée, la délégation de l'Ukraine tient à insister sur ce qui suit :

Le droit international interdit l'acquisition de tout ou partie du territoire d'un autre État par la contrainte ou la force. La République autonome de Crimée, qui continue de faire partie intégrante de l'Ukraine, a été occupée et annexée illégalement par la Fédération de Russie en violation des principes et engagements de l'OSCE ainsi que des normes du droit international. Les actions illégitimes de la Fédération de Russie n'ont aucune conséquence juridique sur le fait que la République autonome de Crimée fait partie intégrante de l'Ukraine. L'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues est garantie par le droit international et la résolution 68/262 « Intégrité territoriale de l'Ukraine » adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 27 mars 2014.

La Fédération de Russie enfreint actuellement des principes aussi fondamentaux de l'Acte final de Helsinki que l'égalité souveraine et le respect des droits inhérents à la souveraineté, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, l'inviolabilité des frontières, l'intégrité territoriale des États, le règlement pacifique des différends, la non-intervention dans les affaires intérieures et l'exécution de bonne foi des obligations découlant du droit international.

Nous appelons la Fédération de Russie à revenir aux préceptes du droit international et à annuler l'annexion de la République autonome de Crimée.

La délégation de l'Ukraine demande que la présente déclaration soit consignée dans le journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.